

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/>            | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces<br>publicitaires sont manquantes.<br><br>Pagination continue.  |

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

---

Sur le temps du Carême

---

Le Carême est avantageux à l'esprit, car il est un temps de recueillement et de réflexion. Il n'est pas moins avantageux au corps. Aux hommes sobres et jeûneurs, comme les trappistes, est réservé une santé robuste et une longue vie. Les infirmités précoces, les maladies et une mort hâtive sont le lot de ceux qui ne recherchent que la bonne chair et le bien-être. Il est également avantageux à la vertu, car dans un temps où l'âme se nourrit de prières, de lectures ou d'instructions pieuses et d'esprit de pénitence, toutes les vertus sont plus faciles et plus abondantes.

---

Chronique de la "Semaine Religieuse"

---

Les audiences collectives, à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII, sont commencées depuis quelques semaines. La première, et peut-être la plus touchante, a été celle des enfants.

L'audience a eu lieu dans la salle du Consistoire. Le trône qui, d'ordinaire, se trouve placé au fond, avait été, cette fois, adossé à l'une des parois latérales, dans l'intervalle des grandes fenêtres qui éclairent la paroi d'en face. Cette disposition a été voulue par le Saint-Père lui-même, afin d'être mieux entouré par les petits enfants, de se mettre plus facilement à leur portée ; pour cela aussi, il a voulu qu'il n'y eût à son trône que deux marches très basses.

Les enfants qui s'y trouvaient réunis, petits garçons et petites filles, au-dessous de dix ans, tous vêtus de blanc avaient été choisis, par le Comité promoteur, au nombre d'environ sept cents sur la multitude de ceux que les familles catholiques de Rome avaient présentés à cet effet.

L'arrivée du Saint-Père a été saluée par les vivats enthousias-

---

tes des enfants, faisant écho aux acclamations émues des parents et saluant tous d'une commune voix l'auguste Vieillard dont la main bénissante se levait sur l'assistance. En même temps, le Souverain-Pontife a été salué par le chant de l'*Hymne au Pape* que les élèves de l'Institut pontifical de *San Salvatore-in-Lauro*, dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes, ont exécuté avec entrain.

Ensuite un petit garçon de huit ans, de la famille Barsi, et une petite fille de sept ans, de la famille Barghiglioni, sont venus réciter devant le trône, avec une grâce charmante, une poésie en forme de dialogue. Ils y ont parlé tour à tour des sentiments de foi et d'attachement au Saint-Siège dans lesquels ils ont le bonheur d'être élevés, de leurs pieux souvenirs de l'Enfant-Jésus, des anges, des bergers, et des rois mages; enfin des offrandes qu'au nom de leurs compagnons présents et des absents ils venaient offrir au Vicaire de Jésus Christ. Ce beau dialogue s'est terminé par un vivat à Léon XIII, répété avec ardeur par des centaines de voix enfantines, à la suite duquel, une gracieuse enfant, fille du prince D. Thommas Antici-Mattei, se présentant devant le trône, a remis à Sa Sainteté, dans une bourse finement brodée, l'offrande jubilaire que tous les enfants présents à l'audience et leurs compagnons absents avaient prélevée sur les étrennes qu'il est d'usage, dans les familles romaines, de faire à l'occasion de l'Épiphanie.

Le Saint-Père en a été profondément touché et voulant que tous les enfants présents pussent approcher de son auguste personne, il les a, en effet, admis chacun à venir auprès de lui et pour chacun d'eux il a eu des paroles de la plus tendre bienveillance, se plaisant à les bénir, à placer la main sur leur tête, à leur prodiguer, en un mot, les marques de la bonté la plus paternelle, pendant qu'il leur faisait distribuer une médaille d'argent frappée à l'image de l'Immaculée-Conception pour les petites filles, et à l'image de saint Joseph pour les petits garçons. Au sortir de la salle, le Comité protecteur a fait distribuer à tous les enfants un feuillet imprimé, portant l'effigie de S. S. Léon XIII et une inscription commémorative.

La débâcle se continue en France, et la justice de Dieu et des hommes poursuit son œuvre. Les trois victimes les plus en vue qu'elle vient de faire sont : MM. Baihaut, ancien ministre des travaux publics, interné à Mazas; Floquet, président de la chambre des députés; et de Freycinet, ministre de la guerre, qui ne tarderont guère à aller rejoindre le premier. Si le ministre de la guerre n'est plus ministre, ce n'est pas sa faute. Il s'est cram-

ponné avec l'énergie de l'homme qui va se noyer ; et il a fallu la démission en bloc du ministère pour s'en débarrasser. Il est par terre, en attendant qu'il soit ramassé par le procureur général, pour rendre compte d'une foule d'autres méfaits dont il est accusé. Ainsi, il aurait livré non seulement les fournitures de l'armée, mais les secrets mêmes de la défense nationale, à des Juifs, à des espions prussiens. Il a déjà, il est vrai, publié divers démentis, mais il est probable qu'on lui fournira la chance de s'expliquer devant les tribunaux.

La chute de MM. Floquet et de Freycinet prouve une fois de plus que la parole de Dieu ne passe pas. « Prenez garde de toucher à mes oints, » crie le Seigneur par la voix du prophète. Or, on s'en souvient, ces deux personnages se sont moqués de cet avertissement. Le franc-maçon Floquet, que son ami Gambetta avait surnommé le dindon, du haut de son siège présidentiel, a un jour outragé la mémoire du Saint Pontife Pie IX. Quant à M. de Freycinet, c'est lui qui a fait aboutir les lois de l'incorporation des séminaristes et des prêtres. Pour arriver à ses fins, il fit un accroc au règlement ; puis, comme le sénat voulait qu'au moins les séminaristes ne fussent incorporés qu'à titre de brancardiers, il usa de stratagème pour le faire se déjuger. L'heure du châtement s'est fait attendre un peu, car Dieu est patient, mais elle n'a pas manqué de venir, comme elle viendra pour le clan de nos anti-cléricaux, dont le programme, depuis six mois en particulier, semble être : « le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Puisse la France écouter enfin la voix de Léon XIII ; balayer aux prochaines élections le troupeau de canailles qui la tyrannisent depuis 1876, et transformer la république maçonnique actuelle en république chrétienne. Pourquoi ne pas imiter certaines républiques de l'Amérique, dont l'esprit chrétien et catholique assure la vie et la prospérité ? Tout récemment, la république de la Colombie et le saint Siège, ont conclu un concordat auquel on vient d'ajouter une convention additionnelle, ayant trait au For Ecclésiastique, aux cimetières et aux actes de l'état civil. Quelques détails sur cette convention en feront comprendre l'importance.

Dans le premier chapitre, For Ecclésiastique, l'article 10 est digne de remarque : il établit que « dans tous les jugements de compétence ecclésiastique, l'autorité civile prêtera son appui et sa protection afin que les Juges puissent faire subir les peines et faire exécuter les sentences prononcées par les tribunaux ecclésiastiques dans la sphère de leur compétence. »

Pour ce qui regarde les Cimetières, il est établi comme « règle générale que, sur tout le territoire de la République, ils sont « confiés à l'autorité ecclésiastique qui en aura l'administration « libre, indépendante du pouvoir civil. »

L'article 21 décide que « les Ordinaires des diocèses, afin « d'éviter toutes difficultés entre les curés et les autorités civiles, « détermineront les cas dans lesquels, d'après les canons et la « discipline de l'Eglise, la sépulture ecclésiastique peut être « refusée. »

Pour ce qui concerne les actes de l'Etat civil, on considère comme faisant officiellement foi, les registres paroissiaux des naissances, des mariages et des morts. Toutefois les curés devront, tous les six mois, envoyer à l'état civil une copie de leurs registres afin d'établir les données statistiques; ils feront ces copies sur les feuilles officielles qui leur seront remises par le gouvernement.

Voilà, en substance, la convention que la chambre des députés et le Sénat de la Colombie ont approuvée; preuve que dans quelques pays, il y a encore des hommes politiques qui ne craignent pas de reconnaître les droits de l'Eglise dans leur plénitude.

Nous venons de mentionner le sénat de la Colombie. Cette petite république, moins considérable, à tous les points de vue, que la province de Québec, a donc une Chambre Haute! Eh! oui, la petite république de Colombie a une Chambre Haute, qu'elle ne songe nullement à abolir. Plus que jamais, à l'époque de suffrage universel où nous vivons, une Chambre Haute, *recrutée d'une manière intelligente*, bien entendu, a sa raison d'être dans tous les pays soumis au régime parlementaire. Les chambres populaires, où les borgnes ne manque de représentants, ont besoin d'un tuteur qui révise, amende ou immole des projets de loi indigestes, odieux ou injustes quelquefois. C'est là le rôle premier et principal des Chambres Hautes: passer au crible des actes législatifs qui doivent faire régner l'ordre, la paix et la justice dans une société.

L'utilité d'un rouage destiné à assurer des biens aussi précieux, est évidente à *priori* et ne peut avantageusement être contestée. Notre Province, placée dans des conditions particulières, comme l'on sait, aurait donc doublement tort, dans notre humble opinion, de sacrifier sa Chambre Haute, dont l'ont dotée des hommes qui n'étaient certes pas inférieurs à ceux du jour. Dans tout ordre de choses, il y a souvent lieu de réformer, mais assez rarement de faire table rase.

## Théologie populaire

## De Dieu et de ses perfections

Qu'est-ce que Dieu ?

Dieu est un esprit infiniment parfait.

Un *esprit* est un être vivant. Il existe réellement, comme nous l'avons déjà dit, bien que nous ne puissions pas le voir des yeux du corps. Il est doué d'intelligence, et par conséquent il peut penser et comprendre. Il est invisible, mais cette qualité inhérente à tout esprit, n'est pas ce qui en fait un esprit et n'est pas non plus la raison pour laquelle nous l'appelons ainsi. Dieu est un être de ce genre.

De plus il est *infiniment parfait*, c'est-à-dire, il ne lui manque aucune perfection et il les possède toutes au plus haut degré. C'est là la signification du mot *infini*. Une *perfection* est une qualité et nous disons qu'une chose est parfaite quand elle possède toutes les qualités qu'elle doit avoir. Si Dieu n'était pas parfait, il ne serait pas infini. Il possède toute sagesse, toute puissance, toute bonté, toute beauté. etc. La sagesse, la puissance, et la beauté qui sont l'apanage de certains hommes, des anges et des saints, n'empêche pas Dieu d'être infiniment parfait, parceque toutes les qualités des êtres créés appartiennent à Dieu qui les leur a seulement prêtées.

Dieu a-t-il eu un commencement ?

Dieu n'a pas eu de commencement; il a toujours été et il sera toujours.

Le ciel, la terre, les anges, les hommes et les animaux n'ont pas toujours existé, mais Dieu a toujours existé. Nous pouvons nous reporter par la pensée à des millions et des millions d'années avant la création, et Dieu existait alors comme aujourd'hui. Il n'a pas eu de commencement et ne cessera jamais d'exister, même lorsque le monde aura pris fin depuis des milliards d'années. Cette vérité, que nous ne pouvons pas comprendre, est un mystère.

Où est Dieu ?

Dieu est partout.

Il est partout, non pas à la manière d'une nuée immense qui remplirait les espaces, mais il est tout entier en tout lieu, sans qu'il y ait pour cela plusieurs dieux. Il est impossible de bien comprendre comment cela peut se faire, parceque cette vérité est aussi un mystère. La comparaison suivante peut cependant

en donner une idée, bien qu'elle ne soit pas exacte ; car lorsqu'il s'agit de Dieu nous ne pouvons trouver aucun terme de comparaison parfaitement juste. Lorsque l'on decharge dans une grande ville, un canon de gros calibre, chaque habitant de la ville et des alentours n'entend pas seulement une partie du coup, proportionnelle au chiffre de la population, mais le coup tout entier, absolument comme s'il était seul. Il n'y a pourtant pas autant de détonations qu'il y a de personnes à même d'entendre, et cependant chaque personne entend le coup tout entier. Ce phénomène physique, sans faire comprendre parfaitement comment Dieu est présent tout entier en tout lieu, en donne au moins une certaine idée.

Si Dieu est partout, pourquoi ne le voyons-nous pas ?

Nous ne voyons pas Dieu parceque c'est un esprit, qui ne peut être vu avec les yeux du corps.

Un *pur esprit* est un être qui n'a pas d'enveloppe matérielle, c'est-à-dire qui n'a pas de corps.

#### Couvent de Saint-Joseph de la Beauce

Le premier couvent de cette riche et populeuse paroisse a été bâti en 1875.

M. l'abbé L.-A. Martel, alors curé de Saint-Joseph, et retiré aujourd'hui à l'Hôpital-Général de Québec, en est le fondateur.

Ce couvent, long de 60 pieds, large de 40, et comptant trois étages, a coûté 7,000 piastres, prises, non pas dans la bourse des paroissiens, mais dans celle du fondateur.

Il a été incendié le 31 août 1887. Cependant au jour fixé pour l'entrée des élèves, 2 septembre, on fit l'ouverture du pensionnat, comme si rien ne fut arrivé. Cinq maisonnettes à proximité des ruines de l'ancien couvent, furent louées en attendant la reconstruction. L'une d'elles, appartenant aux religieuses, fut employée pour les classes ; deux autres furent converties en dortoirs ; une quatrième servit de salle de musique, et la cinquième que l'on appelait la *Maison-Mère*, renfermait la chapelle, le parloir, la salle de récréation, la classe des hébés et leur dortoir, le réfectoire et la cuisine.

Cette dernière maison devint la proie des flammes dans la nuit du 24 avril 1888, par suite d'un incendie qui avait originé dans une forge voisine. Le désastre était complet mais ne découragea personne. En apprenant cette nouvelle, S. E. le cardinal Taschereau écrivait à M. le curé F.-X. Gosselin : « Que vos Religieuses

ne se découragent pas dans toutes ces épreuves; le diable sait que le couvent de Saint-Joseph fera un très grand bien, et voilà ce qui le met en courroux. Mais patience, il achève son vacarme.»

Malgré tous ces contretemps, le nombre des pensionnaires, en 1887-88, n'en fut pas moins de 65. Tout ce petit monde était à la besogne, content de son sort, et aux examens de mai, quatre élèves obtenaient un brevet d'école modèle et huit autres un brevet d'école élémentaire.

Le nouveau couvent, reconstruit en 1888, est long de 55 pieds, large de 80, compte trois étages et une aile de 35 pieds sur 25. La paroisse a fourni 2,000 piastres, la police d'assurance a donné 7,850, et la maison-mère s'est rendue responsable pour un montant de 16,000 piastres

En moyenne, le nombre des pensionnaires est annuellement de 75; celui des demi ou quart pensionnaires est de 90, plus 60 externes.

Depuis 6 ans les Religieuses sont chargées de l'école des garçons, qui comprend 3 classes. Les deux premières se font par les Religieuses et la troisième par une maîtresse séculière, sous la direction des Religieuses.

Le prix de la pension est de 5 piastres par mois et de 80 cents pour les quart pensionnaires.

Les externes ne paient rien. L'octroi des Commissaires est de 100 piastres par année pour la classe des filles qui est sous leur contrôle. 10 à 12 élèves sont instruites gratuitement et trois reçoivent une pension entière.

Le personnel enseignant compte 9 religieuses et 2 maîtresses séculières. Le couvent est sous la direction des Sœurs de la Charité.

121 diplômes élémentaires et 14 diplômes modèles ont été octroyés depuis la fondation; 20 élèves ont terminé leur cours et reçu la médaille d'honneur des graduées, n'ayant pas atteint l'âge requis par la loi pour obtenir un brevet.

Enfin 46 élèves ont embrassé la vie religieuse.

#### Asile Sainte-Brigitte

Cet asile a été fondé en 1855, à la demande de la société de la Saint-Vincent de Paul de Saint-Patrice, et incorporé en 1859.

Le personnel est actuellement de 147 personnes; savoir: 75 vieux et vieilles, 56 enfants, 8 religieuses, 5 franciscaines, 2 domestiques et une pensionnaire.

Le revenu total, pour 1892, a été de 9,259,82 piastres, et la dépense de 8,309,22 piastres, y compris une somme de 1,168 piastres, ajoutée au fonds de réserve qui est de 17,770 piastres.

Les principales sources de recettes sont : les bazars, l'œuvre du pain, les octrois du gouvernement, de la Caisse d'Economie, de la Commission scolaire, les dons particuliers, les intérêts du fonds de réserve, les souscriptions des membres et le travail des sœurs.

Les taxes annuelles de l'asile sont de 163 piastres.

Le bureau de direction semble avoir pour principe d'équilibrer au moins les recettes et les dépenses annuelles, et même d'augmenter quelque peu, chaque année, si possible, le fonds de réserve. Le maintien de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, quoique l'on dise ou que l'on fasse, est le seul mode rationnel d'administration, dans n'importe quelle branche, et le seul suivi par ceux qui entendent véritablement les affaires. Il prévient les désastres financiers, qui sont excessivement regrettables à tous les points de vue, et assure la stabilité des institutions qui ont la sagesse de le mettre en pratique.

---

#### BIBLIOGRAPHIE (1)

LETTRES A UNE SUPÉRIEURE sur le décret relatif à l'examen de conscience des religieuses, par le R. P. Franco, S. J. Un volume in-12, prix franco, 1 25.

Sur cette matière délicate, on ne pourrait désirer un commentateur plus grave et plus autorisé que le savant religieux qui a passé une grande partie de sa vie à étudier les manifestations intérieures des âmes. Aussi, suffit-il de citer son nom pour recommander son œuvre, qui sera principalement d'un grand secours aux directeurs de consciences et aux communautés.

---

#### ERNEST RENAN

##### SA MÉTHODE

(Suite)

V

Il n'est plus possible désormais de suspecter l'honnêteté des témoins du surnaturel. Toutes les attaques dont ils ont été l'objet ont fait ressortir avec un incomparable éclat l'admirable droiture et la simplicité charmante de ces âmes qui se sont

---

(1) Librairie Téqui, 85, rue de Rennes, Paris; Chaperon et Forgues & Wiseman, Québec; Cadieux & Derome et Beauchemin, Montréal.

élevées si haut par la seule puissance de leur foi. On essaie alors, sournoisement, de contester leur compétence, et de ruiner ainsi leur témoignage. « Constater le caractère d'un fait n'est pas donné à tous ; cela exige une forte discipline de l'esprit et l'habitude des expériences scientifiques.....Le public devant lequel (les miracles) se passent est étranger à la science et incompetent pour juger si vraiment les lois de la nature ont été violées. » J'en appelle à la bonne foi de nos adversaires eux-mêmes. Est-ce que nous croyons aux miracles de l'Ancien et Nouveau Testament parce que les témoins de ces faits nous ont affirmé qu'ils étaient miraculeux ? Nullement. Que demandons-nous au témoin du miracle ? Son appréciation sur le caractère du fait qu'il raconte ? D'aucune façon. Nous lui demandons simplement de nous dire ce qu'il a vu de ses yeux, ce qu'il a entendu de ces oreilles et ce qu'il a touché de ses mains. Sur ces données qui lui viennent du témoignage la raison assoit son jugement et, après mûres réflexions, toutes choses examinées, pesées, elle prononce que le fait est naturel ou surnaturel, de l'ordre sensible ou de l'ordre suprasensible. A qui Renan fera-t-il croire qu'il faut « une forte discipline de l'esprit et l'habitude des expériences scientifiques » pour voir que la manne tombe au désert, toute la semaine, le jour du sabbat excepté ; que l'eau vive jaillit du rocher aride frappé par la verge de Moïse ; que sur un signe du serviteur de Dieu la mer partage ses eaux livrant un passage aux enfants d'Israël ? Ne suffisait-il pas d'avoir de bonnes oreilles pour entendre, à Bethléem, le cantique des armées célestes : *Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis* ? Je suis plein de respect pour les membres de l'Académie des sciences, mais le jour où la question se posera de savoir si, oui ou non, un homme marche sur les flots, je leur déclare net que je n'aurai nul besoin de recourir à leurs lumières, ni à leur expérience, et que je m'en tirerai bien tout seul. Quant à déterminer le caractère du phénomène, nous verrons après, à l'heure qu'il plaira à M. Berthelot, le compagnon de jeunesse et l'un des mauvais génies d'Ernest Renan.

Quand, pour défendre une cause, on en est réduit à de tels procédés, à de pareils faux-fuyants, tranchons le mot, à des arguments si désespérés, c'est une preuve que la cause n'est pas bonne.

Jusqu'ici, l'étude du surnaturel particulier nous l'a montré semblable en tout à un fait quelconque de l'ordre de la nature. L'examen n'a signalé entre l'un et l'autre phénomène aucune différence. Le merveilleux n'est apparu nulle part. Il intervient,

quand, du phénomène on remonte à la cause. Le surnaturel particulier n'est ainsi appelé que parce que sa cause est au-dessus de la nature.

Que l'on veuille bien remarquer que la cause naturelle est merveilleuse aussi à sa manière. La science constate des antécédents et des conséquents. L'antécédent posé, le conséquent suit. La raison conclut justement que le second vient du premier, comme l'effet vient de la cause. Mais le lien de causalité échappe entièrement à la science. Nous avons des procédés pour saisir les phénomènes. Le lien qui les unit entre eux reste pour nous insaisissable. Nous l'affirmons cependant, et certes à bon droit. Renan nous dit que c'est une fatalité de la raison. Nous l'admettons avec lui. Il n'en est pas moins vrai que nous affirmons une chose pour nous pleine de mystère. Eh bien ! cette fatalité de la raison qui nous fait conclure de tel effet naturel à telle cause naturelle, s'impose à nous avec le même empire, quand de certains phénomènes elle nous fait remonter nécessairement à une cause surnaturelle.

Quelle est au fond la différence qu'il y a entre un fait naturel et un fait surnaturel ?

Dans le fait naturel, l'antécédent et le conséquent sont de l'ordre sensible. Dans le fait surnaturel, le conséquent seul est de l'ordre sensible, l'antécédent de l'ordre suprasensible. Mais une cause suprasensible n'en est pas moins une cause rationnelle, si la raison l'impose. Or, il y a, d'après nous, dans l'histoire, des phénomènes qui dépassent toutes les causes naturelles et qui restent inexplicables, si on ne les rapporte directement à Dieu. Toute la question se réduit donc à ceci : examiner si ces phénomènes sont des faits historiques ou de pures légendes.

Renan, qui n'est pas le diable, se met cependant en travers. Ce que vous entendez par le surnaturel particulier, dit-il, ce que les hommes de tous les temps et de tous les pays ont appelé le merveilleux, c'est simplement l'inexpliqué. Or, c'est « la condition même de la science de croire que tout est explicable naturellement, même l'inexpliqué. »

Nous voilà ramenés aux notions élémentaires. L'inexpliqué et l'inexplicable font deux. L'inexpliqué est un phénomène dont la cause actuellement échappe, mais que la raison conçoit naturellement explicable. La science explique tous les jours des faits qui, jusqu'à présent, étaient restés sans explications. Le miracle, au contraire, est un phénomène qui apparaît à la raison comme naturellement inexplicable.

Les faits parleront plus haut que tous les raisonnements.

Moïse est, au désert, devant la pierre d'Horeb. Sur l'ordre du Seigneur, il frappe de sa verge le roc desséché, et l'eau en jaillit abondante, et le peuple, dévoré par la soif, se désaltère à la fontaine du miracle. Est-ce là de l'inexpliqué, ou bien de l'inexplicable. Lazare est depuis quatre jours la proie déplorable de la mort, il pue dans son tombeau. *Jam sætet.* A la parole de Jésus, il se réveille et revient à la vie. Est-ce là de l'inexpliqué ou bien de l'inexplicable ? Tourmentez ma raison tant que vous voudrez, empruntez toutes les formes du langage, passez de la menace aux caresses, employez la violence ou l'art si doux et plus puissant de la persuasion, ma raison ne trouvera qu'un mot à vous dire, et c'est le mot des siècles et de l'humanité : *Digitus Dei est hæc.*

Il n'y a plus qu'un recours contre les croyants. Le voici nettement formulé : Vous appartenez à l'ordre de la nature, vous n'avez pas le droit pour expliquer un phénomène qui, d'après vous, est naturel en tant que phénomène, d'en appeler à une cause surnaturelle.

Le grand argument est lâché. On veut nous emprisonner dans le monde sensible. Les seuls horizons qu'on nous permet sont ceux qui ont des bornes matérielles. Plus d'envolées vers les sphères infinies. Les aigles ne vivent-ils pas en cage ? On retient bien les lions derrière les barreaux de fer ! Les aigles cependant sont faits pour voler au soleil. Derrière les barreaux le lion rugit à la forêt lointaine et au désert absent. Vous me dites que chercher quelque chose au-dessus des causes naturelles, c'est vouloir trouver l'introuvable ; et ma raison, brisant toutes vos chaînes, conçoit une cause qui domine toutes les autres et qui elle-même n'est dominée par rien. L'infini me déborde, et vous m'enchaînez au fini. C'est de la métaphysique, dites-vous. J'oubliais... Revenons au fait rationnel, rationnellement constaté et qu'il s'agit d'expliquer. La raison n'admet pas d'effet sans cause. Quelle est la cause du miracle ? Nous ne la connaissons pas, répondez-vous : le miracle, c'est l'inexpliqué. La raison proteste ; le miracle, tel qu'elle le conçoit, n'est pas l'inexpliqué. Et plutôt que de recourir à Dieu, dont la souveraine puissance donnerait la clé de l'énigme et résoudrait l'insoluble problème, vous vous arrêtez misérablement devant l'inexplicable. Vous brisez votre raison à cette borne, vous l'humiliez et la mufilez à plaisir. Car, permettez qu'on vous le dise, la raison, dans l'ordre qui lui est propre, et l'ordre des phénomènes c'est le sien, n'admet pas, ne peut pas admettre, sans abdiquer, l'inexplinable.

Au-dessus de nous l'inexplicable règne, et nous le saluons toutes les fois qu'il nous fait un signe qui soit pour nous intelligible. Dans l'ordre de la nature, notre dignité défend que nous le souffrions.

(A suivre.)

#### A travers le monde des nouvelles

*Québec.*—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Joachim, le 19 ; à Sainte-Justine, le 21 ; au Cap-Santé, le 23 ; à Saint-Evariste, le 25.—La Province de Québec a fait don de 6,000 acres de terre à la Trappe de N.-D. de Mistassini. On verra, dans quelques années, que ce domaine, en bois debout, a été placé entre bonnes mains, et qu'on n'a pas eu tort de se montrer aussi généreux.—Il est décidé que les habitants des rangs 4 et 5 de Deschambault auront leur église, le site est même choisi.—Le R. P. Perron a présidé, le 5 février, l'agrégation à la Sainte-Famille, de 311 familles de la paroisse de Saint-Alban.—Les Zouaves Pontificaux célèbrent aujourd'hui, le vingt-cinquième anniversaire du départ des cent trente-six enfant du Canada, formant le premier détachement qui se rendait à Rome défendre la papauté menacée. De grandes fêtes ont eu lieu, la semaine dernière, au collège de Sainte-Anne, à l'occasion du 60<sup>me</sup> anniversaire de prêtrise de Mgr Poiré. Mercredi, premier jour des fêtes, il y a eu banquet au Collège et présentation d'addresses. Le lendemain, il y a eu grand'messe solennelle chantée par Mgr Poiré, et sermon de circonstance par M. l'abbé Richard, de Notre-Dame de la Garde.—Le directeur de *L'Opinion Publique* écrit que le poème Rolla a été publié dans son journal pendant son absence ; qu'il vient d'en informer Mgr de Nicolet, et qu'il espère que les explications données feront lever la censure.

*Etat-Unis*—A partir du 7 mars, Mgr Satolli résidera temporairement au Séminaire de Sainte-Marie de Baltimore, et donnera une série de lectures aux séminaristes et au clergé.—Le clergé de Chicago a décidé de faire exécuter, en marbre de Carrare, une statue de l'archevêque Féhan, dont le coût sera d'environ 3,000 piastres.—Mgr Satolli a donné gain de cause au P. Killeen, en difficulté avec l'évêque de Newark, au sujet de la fermeture d'une église.—Il y a eu, au commencement de février, grand dîner au Collège américain de Rome, en l'honneur des deux nouveaux cardinaux de langue anglaise.—Un ministre épiscopalien, le Rvd John Williams, vient de publier dans le *Work-Herald*, d'Omaha, une charge très forte contre les écoles publiques, sous le titre « Moralité dans les écoles ». Il dit que tôt ou tard, le système suivi doit conduire à un désastre national.